



REGIE COMMUNALE D'ELECTRICITE
ENERGIES & SERVICES
1 rue de Gasseville
57255 STE MARIE AUX CHENES
03.87.61.90.32 – contact@rce-stemarie.fr

RACCORDEMENT PROVISOIRE

Je soussigné, Monsieur _____ qualité
Représentant : _____
Adresse : _____
Tél. : _____ Mail : _____

Demande à la REGIE COMMUNALE D'ELECTRICITE de Ste Marie aux Chênes
l'alimentation électrique temporaire de :

CHANTIER

FORAIN OU PARTICIPANT A FOIRE

AUTRES

Au point de livraison suivant :

Pour la durée du _____ au _____

Et conformément à l'article 1^{er} alinéa 3 du décret n° 72-1120 du 14 décembre 1972.

Ce raccordement de caractère temporaire est uniquement destiné à l'alimentation de mon installation décrite ci-dessus. Il ne saurait en aucun cas servir à d'autres fins et/ou à l'alimentation d'une installation électrique définitive, par exemple alimenter l'installation intérieure d'une habitation, d'un local sans CONSUEL. Je reconnais que la Régie Communale d'Electricité pourra donc, même sans préavis, effectuer la suspension des fournitures d'énergie électrique au point de livraison indiqué en cas de manquement à cette interdiction ainsi que, bien entendu, à l'issue de la période fixée par le présent engagement.

Je m'engage à fournir et installer à l'endroit défini en concertation avec vos services, un coffret ou armoire conforme aux prescriptions en vigueur pour un besoin de puissance de :

MONOPHASE

6 KVA
9 KVA
12 KVA
18 KVA

TRIPHASE

9 KVA
12 KVA
15 KVA

Je déclare en outre que le tableau de comptage est équipé d'un appareil général de coupure

- Cas du tarif bleu : disjoncteur différentiel 30 mA (norme NFC 62411)
disjoncteur non différentiel (norme NFC 62412)

Fait à Ste Marie aux Chênes, le
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »